



Fédération Française des Motards en Colère – Antenne des Alpes-Maritimes

Monsieur le Maire d'Antibes
Hôtel de ville
Cours Masséna
06600 Antibes

Le 2 février 2024

Monsieur le maire

Nous vous prions de trouver ci-joint le Procès Verbal de contrôle des voies de circulation effectué le 1 février 2024 dans votre commune par la FFMC06.

Ce contrôle technique des infrastructures, vous ne l'aviez pas demandé, nous vous l'avons imposé, à l'instar du contrôle technique des 2 et 3 roues motorisées.

Un fois de plus nous ne pouvons que nous inquiéter de l'état déplorable des infrastructures routières, soulignant l'impérieuse nécessité d'une remise en état de nombre d'entre elles.

Nous attirons votre attention sur les conclusions du CEREMA, énoncées dans l'étude FLAM révélant que l'état des infrastructures routières est un facteur impliqué dans près de 30 % des accidents mortels. Malheureusement, ce point semble être largement ignoré par les autorités alors qu'il serait crucial d'agir sur ce point pour la sécurité de tous les usagers de la route.

Paradoxalement, le gouvernement semble particulièrement déterminé à imposer un contrôle technique des motos malgré les multiples études ; MAIDS et divers compagnies d'assurance ; démontrant l'implication des facteurs technique dans environ 0,3% des accidents de 2 et 3 RM.

Nous exprimons notre souhait que le gouvernement aborde la lutte contre les défauts d'infrastructures routières avec la même détermination que pour le contrôle technique moto. Toutes les catégories d'usagers en seront bénéficiaires.

En d'autres termes, en tant que motards, nous préférons que l'état se consacre à l'entretien de nos routes ; pour rappel nous sommes passés en quelques années de la première à la dix huitième place en Europe dans le classement de l'état des routes ... ; plutôt que de nous imposer un contrôle technique inutile et coûteux.

En tant qu'élu de la république, nous sommes persuadés que votre implication dans des actions visant à faire évoluer la position de l'état permettra une issue favorable à la campagne que nous menons pour la suppression de cette décision inique de mise en place du CT moto.

L'équipe du l'antenne FFMC des Alpes Maritimes.

ETUDE FLAM : https://www.cerema.fr/system/files/documents/2021/08/2021_08_06_flam_facteurs.pdf

ETUDE MAIDS : https://www.maids-study.eu/pdf/MAIDSreport1.3_FR.pdf

FFMC 06 – 11 rue de Rivoli – 06000 Nice - coordinateur.ffmc06@gmail.com - Tel : 06 75 76 31 06

<https://www.facebook.com/MotardsEnColere06/?fref=ts> - Site FFMC06 : <http://www.ffmc06.fr/dotclear/>

Mouvement FFMC :

La FFMC est membre de la



Association régie par la loi de 1901, déclarée en préfecture des Alpes-Maritimes sous le n° W062003812